

Dépenses de l'action sociale : une vérification déséquilibrée ?

Magali Voillat (Le Centre)

A l'heure de rechercher des économies et/ou de revoir certains processus pour optimiser le fonctionnement de l'appareil étatique, le rapport coûts – bénéfiques de l'apurement des dépenses des communes en matière d'action sociale provoque quelques questionnements. Cette étape réalisée avant d'établir la répartition desdites charges entre le canton et les communes mérite donc des éclaircissements.

L'analyse réalisée par le Service de l'action sociale découle de l'article 5, alinéa 2, du décret sur la répartition des dépenses de l'action sociale (RSJU 857.1) : « Le Service de l'action sociale procède aux apurements nécessaires. »

Les dépenses qui font l'objet de cette révision concernent les thématiques suivantes :

- L'aide sociale;
- Les institutions d'accueil de l'enfance;
- Les soins dentaires scolaires;
- Les funérailles décentes.

Réalisée par deux collaborateurs du Service de l'action sociale directement dans les communes ou à distance suite à l'envoi des documents, la révision est pointue. Elle semble très chronophage. Si on peut relever le sérieux avec lequel cette opération est menée, le temps investi pour, sauf cas particuliers, des apurements de quelques centaines de francs nous interpelle.

Aussi, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. A l'échelle de toutes les communes jurassiennes, quelle durée totale et quel coût salarial - charges patronales comprises - sont consacrés à ces révisions ?**
- 2. Quel montant total des dépenses de l'action sociale pour l'ensemble des communes a été apuré lors de la dernière session d'apurement à l'automne 2022 et quel pourcentage des dépenses totales cela représente-t-il ?**
- 3. Quelles conclusions tire le Gouvernement sur le rapport coûts – bénéfiques de ce processus ?**
- 4. Le Gouvernement envisage-t-il de revoir la méthode pour améliorer le rapport coûts – bénéfiques à l'image de ce qui se pratique en matière de contrôles par d'autres services de l'État, effectuant par exemple cette analyse une année sur deux ou en se concentrant sur les communes ayant connu des situations irrégulières lors des contrôles précédents ?**

Magali Voillat (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)

- Stéphane Babey (Le Centre)
- Boris Beuret (Le Centre)
- Serge Beuret (Le Centre)
- Amélie Brahier (Le Centre)
- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Gauthier Corbat (Le Centre)
- Vincent Eschmann (Le Centre)
- Olivier Goffinet (Le Centre)
- François Monin (Le Centre)
- Bernard Studer (Le Centre)
- Josiane Sudan (Le Centre)
- Florence Boesch (Le Centre)
- Jean-François Pape (Le Centre)
- Stéphane Theurillat (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 25 janvier 2023